



Appel à candidature

ANNEXE 2 : CRITERES DE NOTATION ET DE SELECTION relatif à la Création de plateformes de coordination et d'orientation (PCO) dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants présentant des troubles du neuro développement âgée de 0 à 12 ans sur le territoire de Mayotte

AUTORITE COMPETENTE POUR DELIVRER L'AUTORISATION

Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Mayotte Centre Kinga - bâtiment B 90, Route nationale 1 - Kawéni BP 410 97600 Mamoudzou

SERVICE EN CHARGE DU SUIVI DE L'APPEL A PROJETS :

Agence Régionale de Santé de Mayotte
Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie (DOSA)
Service Autonomie
Centre Kinga - bâtiment B
90, Route nationale 1 - Kawéni
BP 410
97600 Mamoudzou

Adresse courriel: <u>ars-mayotte-medicosocial@ars.sante.fr</u>

<u>DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'APPELS A PROJETS : 07 novembre 2025</u>

<u>CLOTURE DE DEPÔT DES CANDIDATURES : 07 janvier 2026 à 11h00 (heure de Mayotte)</u>

Annexe 1: Cahier des charges

Annexe 2 : Critères de notation et de sélection

THEMES	CRITERES	POINTS
Capacité de mise en œuvre	Expérience avérée du porteur dans la coordination de parcours TND,	
	le diagnostic et les interventions précoces	6
	Niveau de maturité et d'opérationnalité du projet	5
	Maillage territorial clair et efficace, en cohérence avec les dispositifs	
	existants	6
	Mise en œuvre d'une organisation permettant de garantir la qualité des	
	parcours : organisation de réunions de synthèse pluridisciplinaire,	6
	respect des délais, utilisation d'outils (ex : e-santé)	
	Capacité à assurer la continuité de service	6
	Modalités claires pour l'animation de la gouvernance de la plateforme	
	et la mise en œuvre de la convention constitutive avec les partenaires	6
	Planning réaliste et structuré pour une mise en œuvre opérationnelle	
	au 1er semestre 2026, avec convention signée dans les 6 mois suivant	6
	la désignation	
	Mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité	6
	Modalité d'accueil et d'accompagnement des familles	6
	Capacité de montée en charge et de suivi du dispositif sur le territoire	Г
	donné.	5
	Dans le cas où le candidat ne souhaite porter qu'une PCO 0 à 6 ou 7 à	
	12 ans : description de l'articulation avec la PCO non choisi afin d'éviter	5
	les ruptures de parcours	
TOTAL		63
Partenariats	Identification exhaustive des partenariats opérationnels ou envisagés :	
	niveau 1 (médecins, écoles), niveau 2 (structures médico-sociales,	6
	sanitaires, professionnels libéraux), niveau 3 (CRA, CRTLA)	
	Formalisation des partenariats envisagés (lettre d'engagement) et des	7
	partenariats opérationnels (conventions, actions conjointes)	,
	Capacité à assurer une coordination intersectorielle	6
	Capacité à mobiliser des ressources compétentes et à contractualiser	
	avec des professionnels libéraux (ergothérapeutes, psychomotriciens,	6
	psychologues) et à assurer le suivi de leurs interventions (forfait	
	précoce)	
	TOTAL	25
Développement des	Respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles	6
compétences et	Intégration de formations dans le cadre des RBPP et des objectifs de	
conformité aux RBPP	montée en compétences territoriale, ainsi que celles permettant	6
	l'actualisation des connaissances des professionnels de la PCO	12
TOTAL		
TOTAL GENERAL		100